Mairie du Chalard
téléphone
05 55 09 31 14
mairieduchalard@wanadoo.fr
87500 Le Chalard

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02/06/2025

Présents : Mme Annick Huchet, Maire – Mme Laurette Gueidan, 1er adjoint – M. Frédéric Eymery, 2e adjoint – M. Jean-Louis Beylier – M. Guillaume Bonnaud – M. Alexandre Gyurits – M. Jean-Jacques Jarry – Mme Marjorie Koerts

Absents excusés : Mme Rosine Gautier-Peixinho, Mme Fabiola Dupuy (procuration à M. Frédéric EYMERY)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Laurette GUEIDAN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 11/04/2025 : il est approuvé à l'unanimité

2. Régularisation cadastrale Bourneix :

Déjà évoqué et délibéré en 2022, il s'agit de concrétiser par un acte notarié la cession d'une parcelle appartenant à des propriétaires en indivision, sur laquelle se trouve actuellement le tracé de la route. Un accord de principe des propriétaires existe déjà. Il reste à le formaliser par écrit pour procéder au bornage par un géomètre, à une enquête publique puis à la signature notariale. Adopté à l'unanimité

3. Prêt FCTVA 2025 :

Le prêt relais de FCTVA pour l'aménagement de l'aire multi-accueil, contracté en 2023, doit être remboursé cette année. Les travaux de ce projet ont été retardés d'un an, et l'achat des équipements a été réalisé en vente différée sur 5 ans. De ce fait, le retour TVA correspondant au prêt relais contracté n'a pas eu lieu. Il est proposé de refaire un prêt relais équivalent pour palier à ce décalage en attendant de récupérer la totalité de la TVA sur la totalité des équipements, en sachant que le remboursement de ce dernier peut se faire de façon échelonnée également. Adopté à l'unanimité

4. Décisions budgétaires modificatives :

Il s'agit de simples changements d'imputation budgétaire de comptes, sans incidence sur les montants prévisionnels.
Changement d'imputation sur le Budget de l'Eau
Changement d'imputation sur le Budget Assainissement
Changement d'imputation sur le Budget Général
Adopté à l'unanimité

5. Questions et informations diverses :

- Fête de la Saint Jean : elle aura lieu le 21 juin ainsi que le concours de clafoutis et pâtés de viande. Comme les années précédentes, le Comité des fêtes s'associe à la commune, un apéritif et un buffet froid seront offerts aux habitants du Chalard, les convives extérieurs au village devront s'acquitter de 9€ pour ce repas. Il est nécessaire de réserver auprès de la mairie. Les flyers ont été distribués. Si le temps est clément, les tables seront installées à l'extérieur.
- Café Estival 2025 : une rencontre a eu lieu avec 2 jeunes femmes qui se proposent d'exploiter le Café Estival début juillet les vendredis, samedis et dimanches. Elles ont déjà de l'expérience en restauration. En complément, le food-truck « La Petite Krèpe » sera présent chaque jeudi et le food-truck « La Guinguette » continuera à venir un vendredi sur deux.

- Une zone humide et protégée située entre la station d'épuration et le futur local de chasse est répertoriée sur le PLU. Monsieur Alexandre Gyurits propose de la valoriser en plantant des arbres et végétaux appropriés près du ruisseau, en installant des tables de pique-nique, et de créer un parcours thématique en partenariat avec le PNR. Cette proposition ne rencontre pas d'opposition mais doit être développée.
- Le conseil a décidé de faire procéder au remplacement de 63 luminaires dans le bourg pour économiser de 2/3 la consommation d'électricité. M. Frédéric Eymery propose donc le choix entre 2 modèles de luminaires (avec ou sans vitres). Les luminaires avec vitres, identiques à l'existant, sont retenus.
- Dans le cadre de « La Culture au Grand Jour » proposé par le département, le spectacle « de La Mort qui tue » qui s'est déroulé près de la salle des fêtes, a remporté un grand succès, de nombreux spectateurs étaient au rendez-vous et ont été captivés.
- Pour répondre aux Peyrouliers se posant des questions à propos de l'aire de camping-car, Mme le Maire précise que les revenus de cette aire sont répartis ainsi : 2/3 perçus par la commune + 1 600€/an (loyer payé par l'exploitant) et 1/3 perçu par Camping-Car Park (couvrant les diverses dépenses de gestion, d'entretien et de communication supportées par ce dernier). Il est important de préciser que la commune ne dispose pas de recettes, il fut une époque où nous avions de l'argent de réserve, mais cette réserve a été utilisée pour la réalisation de la « Traversée du bourg »
- L'aire de camping-car a donc été créée en partie pour générer des recettes. Un bilan sera développé dès que les chiffres de la fréquentation seront précisés.
- Une régularisation cadastrale est à envisager sur la route de Jean Roy, sous réserve que le propriétaire demandeur fournisse à la mairie le PV de bornage et l'acte notarié.

Compte-rendu fait le 25 juin 2025

Le Maire
Annick HUCHET

Secrétaire de séance
Mme Laurette GUEIDAN